



Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

1. Cadre budgétaire

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Mundolsheim ; elle est disponible en Mairie de Mundolsheim et sur le site internet de la commune : www.mundolsheim.fr

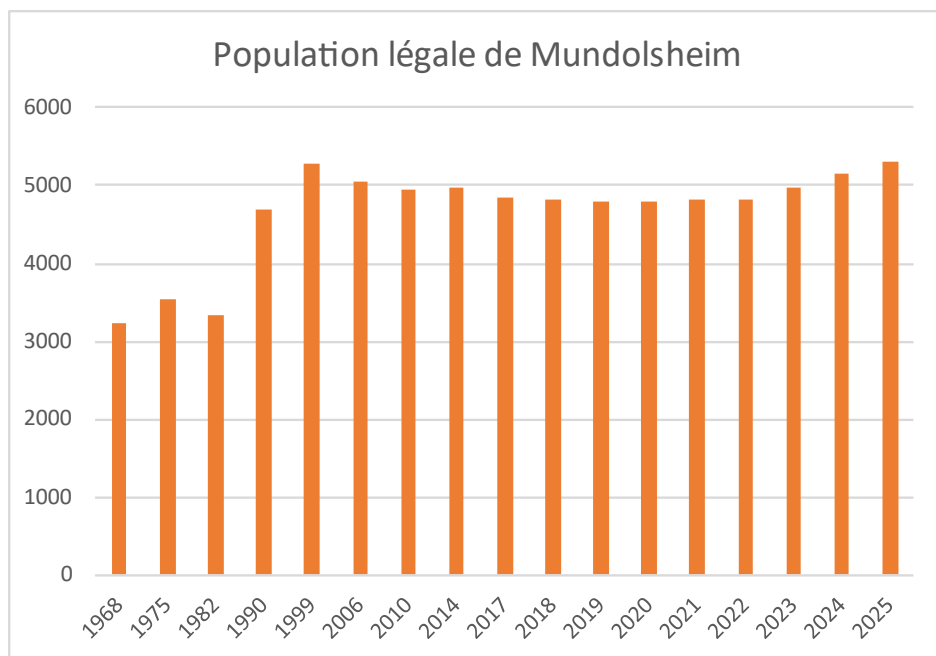
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Madame le Maire, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 27 janvier 2025, et des discussions en commission des finances les 6 et 7 février 2025.

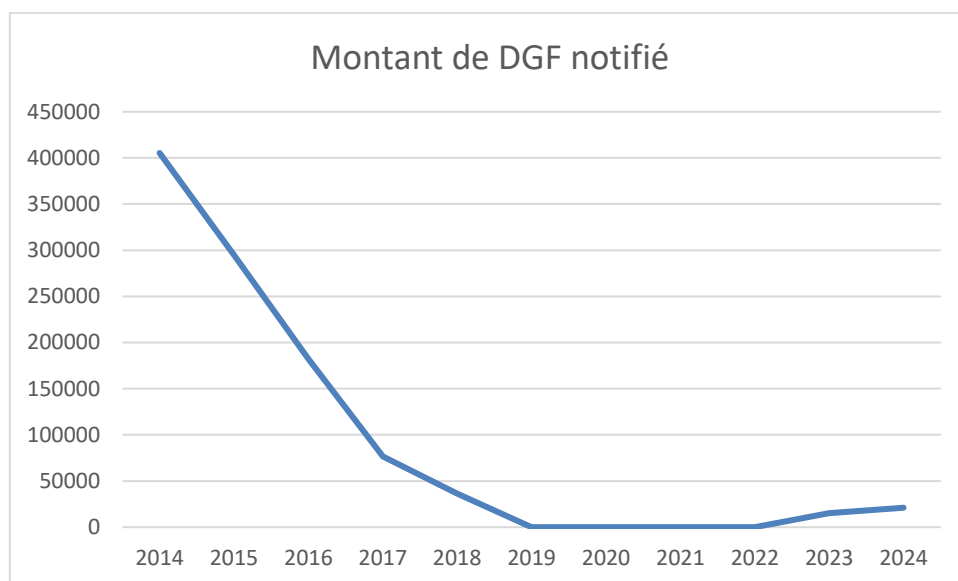
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement.

2. Éléments de contexte : budgétaire, évolution de la population

La commune de Mundolsheim après une déprise démographique depuis la fin des années 2000, connaît une augmentation du nombre de ses habitants perceptible avec le passage au 1^{er} janvier 2024 au-dessus de 5000 habitants, pour la première fois depuis 1999. Cela s'explique par les constructions en cours depuis 2018 et l'apport de nouvelles familles qui achètent des maisons individuelles des aînés.



Avec un potentiel financier, et un revenu moyen par habitant au-dessus de la moyenne de la strate des communes de 5000 à 10 000 habitants, la commune de Mundolsheim est considérée comme une commune « riche » et a subi à ce titre une baisse progressive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2014 jusqu'à devenir nulle entre 2019 et 2022. Depuis 2023, la commune bénéficie de nouveau du versement par l'Etat d'une DGF de l'ordre de 15 à 20 000 €. Le graphique ci-dessous illustre son évolution depuis 2014 :



3. Priorités du budget et crédits d'investissement pluriannuels

Le budget 2025 sera consacré principalement à la poursuite des études, et à la marge en toute fin d'année aux premiers travaux de rénovation énergétique et végétalisation des cours de récréation dans les écoles élémentaire et maternelle Leclerc.

L'exercice 2025 verra par ailleurs le paiement des dernières factures se rapportant aux travaux de construction et d'aménagement du Pôle intergénérationnel « Au fil du temps » et du parc public de la mairie. Ce projet a été inauguré et mis en service à l'été 2023. Il consiste en l'accueil des services petite enfance et enfance dans de nouveaux locaux, et s'accompagne d'une augmentation de capacité d'accueil. D'un montant prévisionnel de dépenses d'environ 7,7 millions d'euros HT échelonnées entre 2020 et 2024, le projet est cofinancé par la CAF, l'Etat, la Région Grand Est et le Département du Bas Rhin avec un montant total de subventions d'environ 3,7 millions d'euros.

La commune a emprunté 2 millions d'euros en deux fois pour le financement de ce projet en 2021 et 2022. Compte tenu de la hausse des taux d'intérêt, la commune a fait le choix d'augmenter la part de financement du projet sur fonds propres.

Le projet se traduit également depuis l'exercice 2024 en année pleine par de nouvelles dépenses et recettes de fonctionnement, puisqu'il implique le recrutement de personnels et des achats de fournitures supplémentaires compte tenu de l'accueil d'enfants supplémentaires. Les financements de la CAF, et la participation facturée aux parents augmentent également.

La section d'investissement est votée à l'équilibre en 2025 à hauteur de 4 861 803,43 € €. Les crédits reportés en investissement représentent environ 280 600 € en dépenses. Il s'agit des dépenses ou recettes engagées en 2024, mais dont le service fait, le versement et/ou les factures ne sont pas parvenues avant la fin de l'exercice.

Les crédits nouveaux inscrits au budget, outre les deux projets mentionnés ci-dessus (rénovation des bâtiments et végétalisation des cours des écoles Leclerc, et pôle intergénérationnel et parc de la mairie) représentant à eux seuls plus de 2 600 000 €, se structurent autour des grandes thématiques suivantes :

- Rénovation du centre culturel
- Renouvellement partiel de l'éclairage public en LED,
- Travaux de réfection d'un appartement au Haut Barr,
- Remplacement du système de sécurité incendie aux Floralies.

Les investissements les plus importants inscrits au budget 2025 figurent ci-dessous, et représentent près de 80 % des nouveaux crédits de dépenses réelles d'équipement du budget primitif 2025 :

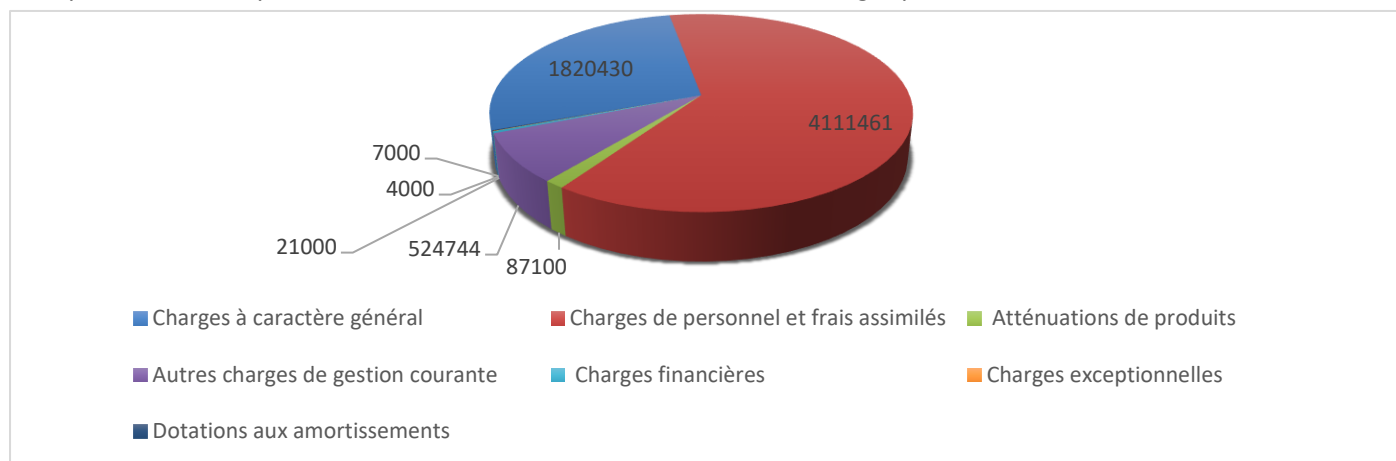
Code de l'opération	Nom de l'opération	Nature des travaux	Montant TTC
E13	Ecole élémentaire	Etude Maitrise d'œuvre pour une réhabilitation thermique, végétalisation des cours etc et début des travaux	2 433 000 €
C10	Centre culturel	Rénovation	500 000 €
L17	Appartement du Haut Barr	Réfection d'un appartement au Haut Barr	55 000 €
E30	Pôle intergénérationnel et parc public	Travaux bâtiment et Parc + études	216 000 €
V40	Eclairage public	Rénovation partielle de l'éclairage public en LED	218 000 €

4. Ressources et charges de la section de fonctionnement : évolution, structure

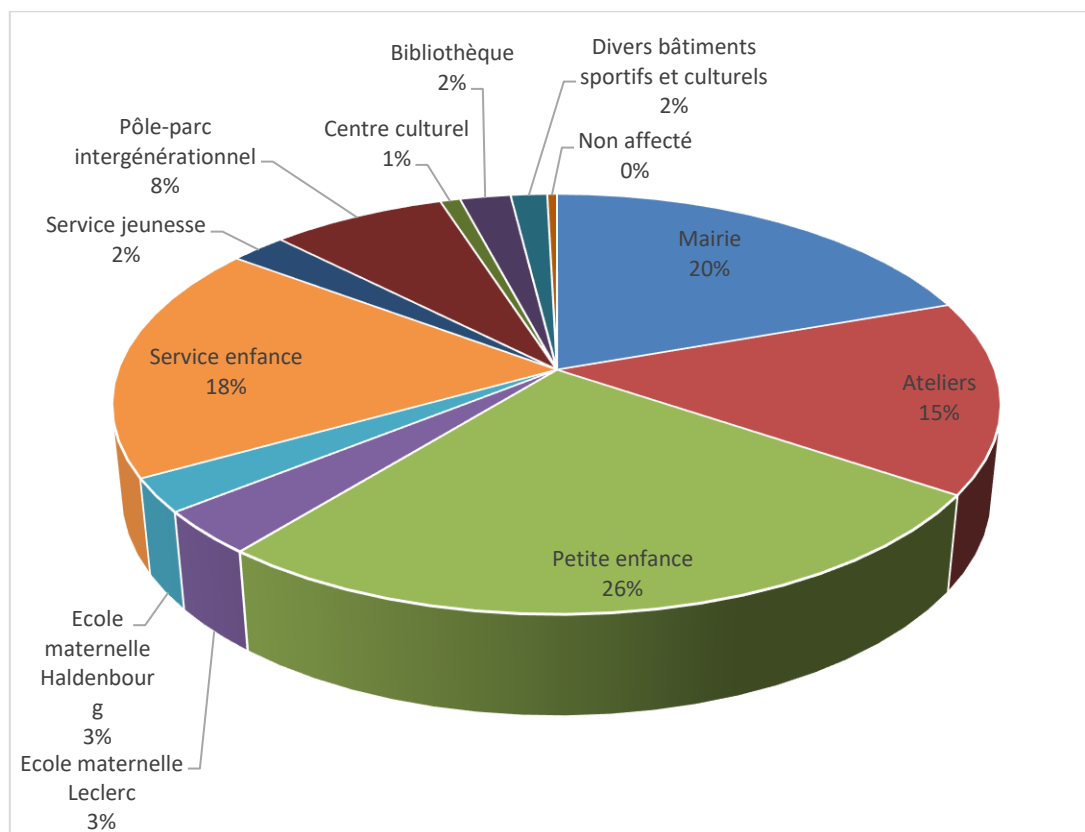
Le montant total du budget primitif 2025 en section de fonctionnement s'établit à 8 600 752,85 €, en augmentation par rapport à celui de l'exercice 2024, du fait principalement de l'augmentation des recettes fiscales, et de l'amélioration du résultat de fonctionnement reporté.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre et excédent reporté) s'établissent à 6 575 735 €, en baisse de 1,9 % par rapport au budget primitif 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du prix des énergies, et celle des pénalités SRU.

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2025 est la suivante :



En matière de masse salariale, il est important de noter que les services enfance, jeunesse, et petite enfance représentent à eux seuls plus de 50 % des frais de personnel totaux comme l'illustre le graphique ci-dessous, basé sur les données de masse salariale 2024. La commune de Mundolsheim a en effet fait le choix de longue date de conserver l'intégralité de ses services en régie.



Les hypothèses de construction de la masse salariale pour l'exercice 2025 reposent sur les éléments suivants :

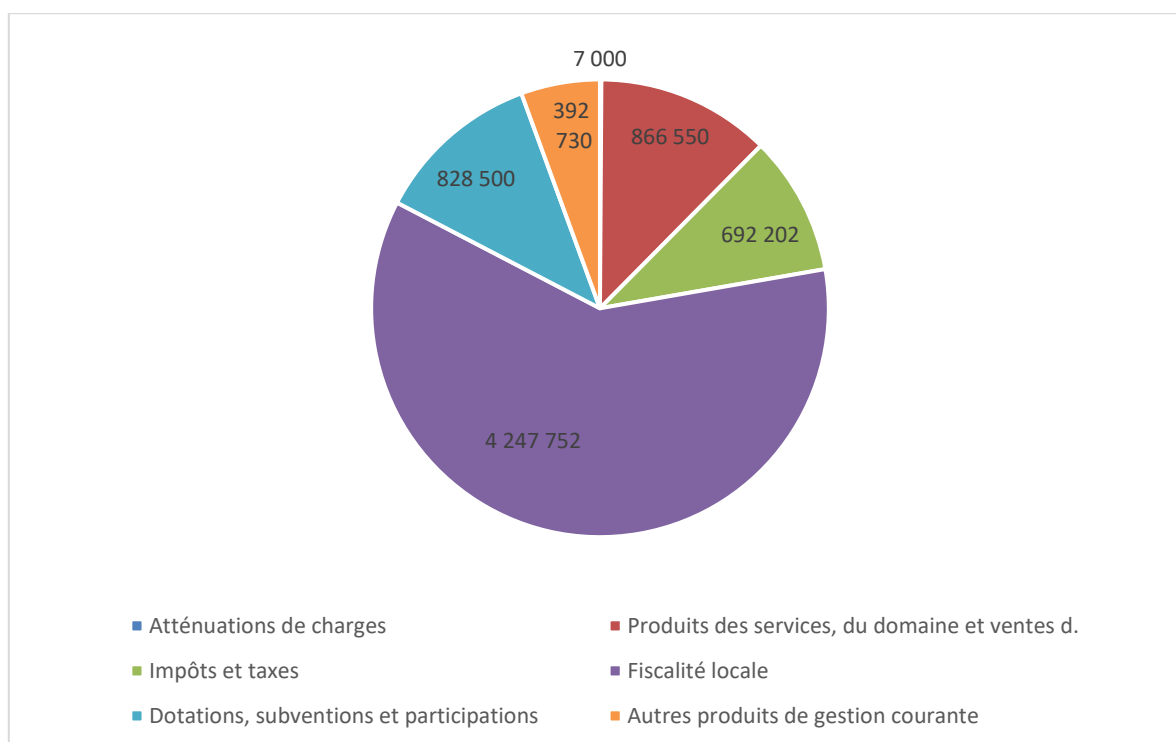
- Augmentation de 3 points des cotisations patronales à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales : 40 000 €,
- Maintien des objectifs cible par service fixés en 2024, et qui n'avaient pas pu être atteints faute de candidatures,
- Prise en compte des changements dans les situations individuelles d'agents (carrière, absence de longue durée).

Recettes de fonctionnement

Au BP 2025, l'article consacré à la DGF fait apparaître un crédit équivalent au montant perçu en 2023, à savoir 15 000 €.

En matière de fiscalité, le budget 2025 prend en compte l'augmentation des bases de la taxe foncière basée sur le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre (à savoir 1,7 % pour les locaux d'habitation), conformément à la réforme introduite en 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2025 sont en augmentation de 1,9 % par rapport à celles du budget précédent et s'élèvent à 7 034 734 €. Elles se répartissent comme suit :



5. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'autofinancement : elle permet de couvrir en priorité le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Elle se calcule par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 1 090 000 € environ pour l'année 2024, après retraitement des opérations exceptionnelles (cession de l'appartement situé au dessus de la Poste).

L'épargne nette s'obtient en retirant de l'épargne brute, l'annuité de la dette. Elle s'établit quant à elle à 916 900 € en 2024, soit à un niveau conforme à la moyenne de ces dernières années.

6. Montant du budget consolidé

Le budget consolidé pour l'exercice 2025 s'établit à 13 462 556,28 € en dépenses, et en recettes, réparti comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 820 430	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 552 419
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 111 461	013 - Atténuations de charges	7 000
014 - Atténuations de produits	87 100	042 - Opérations d'ordre	13 600
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	866 550
023 - Virement à la section d'investissement	1 809 400	73 - Impôts et taxes	692 202
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 618	731 – Fiscalité locale	4 247 752
65 - Autres charges de gestion courante	524 744	74 - Dotations, subventions et participations	828 500
66 - Charges financières	21 000	75 - Autres produits de gestion	392 730
67 - Charges exceptionnelles	4 000	76 - Produits financiers	
68 – Dotations aux provisions	7 000		
TOTAL	8 600 753	TOTAL	8 600 753

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2025	Chapitre	BP 2025
20 – immobilisations incorporelles	454 575,6 €	10 – dotations, fonds divers et réserves	600 000 €
23 – immobilisations corporelles en cours	1 705,08 €	040 – Opérations d'ordre entre sections	215 618,32 €
21 – Immobilisation corporelles (y compris opérations)	3 616 299,63 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	1 809 399,53 €
16 – emprunts et dettes assimilées	173 447,28 €	13 – Subventions d'investissement	694 000 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	13 600 €	041 – Opérations patrimoniales	207 233 €
041 – Opérations patrimoniales	207 233 €	024 – Produit des cessions d'immobilisations	660 000 €
001 – Déficit reporté	394 942,84 €	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	675 552,58 €
TOTAL	4 861 803,43 €	TOTAL	4 861 803,43 €

7. Principaux ratios

	2022	2023	2024	moyenne strate*
dépenses réelles de fonctionnement	5 034 821,51	5 836 172,00	6 280 751,50	
recettes réelles de fonctionnement	6 257 430,55	6 801 459,95	7 371 054,13	
annuité de la dette	158 821,94	172 023,46	173 409,46	
Dette/population	542,14	489,10	440,11	676
produit des impositions directes	4 409 962,22	4 693 646,80	5 023 773,17	
Dette / RRF (taux d'endettement)	41,68%	35,82%	30,71%	59,20%
dépenses d'équipement (avec RAR)	4 401 280,80	5 243 179,74	2 413 030,66	
dépenses d'équipement/population	914,84	1 052,64	469,19	330
encours de dette au 31/12/N	2 608 228,70	2 436 205,24	2 263 473,34	
Dépenses d'équipement /RRF = taux d'équipement	70,34%	77,09%	32,74%	28,90%
DGF	0,00	15 468,00	21 121,00	
DGF/population	0,00	3,11	4,11	152
dépenses de personnel (chapitre 012)	3 077 184,35	3 466 492,29	3 879 260,29	
dépenses de personnel /DRF	61,12%	59,40%	61,76%	55,80%
Potentiel financier**	6 787 535,00	7 253 142,00	8 027 282,00	
Potentiel financier par habitant	1 410,84	1 452,08	1 555,07	932

	2022	2023	2024	moyenne strate*
épargne brute	1 222 609,04	965 287,95	1 090 302,63	
épargne nette	1 063 787,10	793 264,49	916 893,17	
épargne nette par habitant	221,12	159,26	178,28	
dépenses réelles de fonctionnement / population	1 046,52	1 171,69	1 221,22	949
Produit des impositions directes / population	916,64	942,31	976,82	516
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 300,65	1 365,48	1 433,22	1141
marge d'autofinancement courant (DRF + Remboursement de la dette) /RRF	83,00%	88,34%	87,56%	89,40%

* communes de 3500 à 10000 habitants ni communes de montagnes, ni communes touristiques - les collectivités locales en chiffres 2024 – Source DGCL (dernières données financières disponibles = 2023)

** source fiche DGF 2024

L'analyse des principaux ratios présentés ci-dessus met au jour les éléments suivants :

- La collectivité présente des dépenses réelles de fonctionnement, et des dépenses de personnel qui s'expliquent par le niveau de service en régie assuré à la population, les usagers de ces services participant également au financement de ces derniers.
- L'endettement de la commune reste inférieur à la moyenne de la strate.
- Le taux d'équipement reste supérieur à celui de la moyenne de la strate, malgré une baisse liée à la fin de chantier du pôle intergénérationnel.

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Commune de Mundolsheim, compte au 1^{er} janvier 2025, 87,6 emplois en équivalents temps plein. Le total des frais de personnel s'établissait en 2024 à 3 879 260,29 €. Le crédit voté au budget primitif 2025 est de 4 111 461 €, compte tenu des hypothèses de construction de la masse salariale mentionnées plus haut.

9. Niveau des taux d'imposition 2025

Les taux d'imposition communaux à Mundolsheim sont les suivants :

- taxe foncière sur le bâti : 30 %
- taxe foncière sur le non bâti : 59,19 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,54 %